



**COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY**  
**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*du Lundi 26 octobre 2015 à 20 h30*

Le lundi 26 octobre 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHEL, le Maire.

**Présents** : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, BULCOURT, DELAWARDE, HOUPY, LE ROY, MARTINELLI, THOUMSIN, VAN VOOREN et Mmes LEAL, LUCAS, KRAL, NUYTENS.

**Absent excusé**:

**Absent** :

**Secrétaire** : M. LEFEBVRE

**1. Approbation du Procès-verbal**

M. VAN VOOREN signale que la démission de Mme BORGNON n'a pas été mentionnée sur la lettre info. M. LE ROY signale des problèmes rédactionnels de la dernière lettre info, il demande également à ce que le coût des travaux de réfection et peinture de l'APC, le bureau du secrétariat, le hall d'entrée de la salle des associations ainsi que les toilettes soit mentionné, celui-ci s'élève à 7996.56 €

Après lecture du procès-verbal et après un tour de table, celui-ci est adopté à l'unanimité des personnes présentes. Monsieur le Maire invite les conseillers à signer le registre.

**2 – Désignation d'un secrétaire de séance**

M. LEFEBVRE est désigné secrétaire de séance.

**3 – Avis sur projet de schéma départemental de coopération intercommunale – fusion des syndicats d'électricité** : (délibération 2015-034)

Monsieur le Maire présente la demande du SEZEO. Il procède à la lecture du projet de délibération, qui précise que dans le cadre de la loi NOTRe, le Préfet a présenté le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015.

Quatre groupes de travail co-présidés par un élu et un Sous-préfet du département ont travaillé durant plusieurs mois à l'élaboration du SDCI.

L'un de ces groupes, chargé de la rationalisation des syndicats (eau, électricité, gaz et transport) était co-présidé par Monsieur Alain COULLARÉ, Maire de Monceaux et par Monsieur Paul COULON, Sous-préfet de Clermont.

Malgré l'avis défavorable du groupe de travail à la fusion des syndicats d'électricité SE60 – SEZEO – Force Énergies, le Préfet de l'Oise, Monsieur Emmanuel BERTHIER, a maintenu ce projet à la proposition n°23.

La fusion forcée des trois syndicats pénaliserait l'ensemble des communes desservies par la SICAE Oise. En effet, cette fusion pourrait avoir pour conséquences une baisse éventuelle des investissements sur ce secteur au profit de la zone ERDF (à priori en moins bon état), et une augmentation de la TCCFE directement prélevée aux usagers.

En outre, la relation de proximité entre la commune et un futur syndicat départemental unique reste incertaine et notre représentation au Conseil Syndical correspondant sera forcément inégale,

Aussi dans l'ordre du jour du 06 octobre 2015 adressé aux membres de la CDCI, page 44, Monsieur le Préfet s'appuie sur le IV de l'article L2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et motive : « la création par département d'une structure unique autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité est obligatoire »

Or la circulaire ministérielle n°07/03 du 11 octobre 2007 interprète clairement l'article 33 de la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie, venant modifier le IV de l'article L2224-31 du CGCT et stipule :

« [...] ces collectivités organisées en DNN [*Distributeur Non Nationalisé*] dont l'existence a été confirmée par la loi de 1946, peuvent être incluses dans le syndicat départemental d'électricité si elles formulent expressément leur accord pour une telle inclusion. [...], la participation des communes ou groupements de communes organisées en « DNN » ne peut pas leur être imposée.

En effet, l'existence des DNN n'est pas remise en cause par l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 susvisée.

**Dès lors, toute inclusion forcée des communes ou syndicat de communes organisés en DNN est à écarter.**

La protection particulière dont ils bénéficient en application de l'article 23 de la loi de 1946 susvisée [*loi n°46-628 du 8 avril 1946 relative à la nationalisation de l'électricité et du gaz*], s'oppose à l'application à leur encontre, d'une intégration imposée par le jeu de la majorité qualifiée applicable à la création de tout syndicat. »

Pour tous ces motifs et considérant que SICAE OISE est un Distributeur Non Nationalisé, le Conseil municipal de la commune de Le Neuville-Roy, par vote à l'unanimité,

- S'oppose à la proposition N°23 du projet de schéma départemental de coopération intercommunal, qui prévoit la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZEO et Forces Énergies,
- S'oppose à la création d'un syndicat d'électricité départemental unique,
- Réaffirme son attachement à l'existence du SEZEO

#### **4 – Avis sur enquête publique pour la demande d'autorisation d'épandage de la SAS GREENFIELDS de calcified sur le territoire de la commune :** (délibération 2015-035)

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique se déroulera du 4 novembre 2015 au 4 décembre 2015 inclus, concernant la demande d'autorisation de la SAS Greenfields pour l'extension de son périmètre d'épandage de calcified sur des parcelles agricoles de 249 communes de l'Aisne et 102 communes de l'Oise.

Cette nouvelle extension est établie pour permettre le recyclage agricole d'environ 80000 tonnes de boues brutes.

L'impact visuel des épandages s'assimile à celui d'une pratique agricole courante, limité à environ trente jours d'épandage, entre juillet et fin octobre.

Il est à préciser que depuis 2008, un périmètre d'épandage a été autorisé par arrêté préfectoral sur des parcelles de la commune.

Après exposé de M. Le Maire, les membres du Conseil Municipal sont invités à donner leur avis par délibération.

Le conseil municipal déclare à 13 voix pour et une abstention, vouloir s'opposer à la demande présentée par la SAS Greenfields concernant l'extension de son périmètre d'épandage de calcified sur notre territoire.

#### **5 – Remplacement de Mme Borgnon, démissionnaire, au sein des établissements public :** (délibération 2015-036)

Suite à la démission de Madame BORGNON, il y a lieu de procéder à son remplacement en tant que titulaire au syndicat de l'école de musique de St Just en Chaussée ainsi qu'au syndicat scolaire "Les Hirondelles".

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir proposer sa candidature pour les postes à ces deux syndicats.

Après débats, Mme LUCAS Annie se propose pour le poste du syndicat scolaire, et Mme NUYTENS pour le poste au syndicat d'école de musique.

Il est donc décidé, à l'unanimité que :

- Concernant le syndicat de l'école de musique de St Just en Chaussée, Mme NUYTENS est élue comme titulaire,

→ Concernant le syndicat scolaire "Les Hirondelles", Mme LUCAS est élue titulaire avec comme suppléant M. DELAWARDE (inchangé), et M. MICHEL est élu suppléant de M. LESUEUR,

**6 –Remplacement temporaire de l'agent APC pendant les congés ou absences :** (délibération 2015-037)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison des congés formulés et demandés par l'agent de l'Agence Postale Communale, qu'en raison également d'une surcharge de travail notée en fin de chaque année, et afin de ne pas perdre la fréquentation de ladite agence et de poursuivre le service, qu'il y a lieu de procéder au remplacement de cet agent lors de ces congés.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de pouvoir recruter quand il le jugera nécessaire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à treize voix pour et une abstention et

- ACCEPTE le principe de remplacement de l'agent APC,
- DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires au recrutement d'un agent quand il le jugera nécessaire

**7 –Travaux électrification "rue Pennelier" :** (délibération 2015-038)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des devis émanant de la SICAE Oise. Ces derniers ont pour objet une modification du réseau aérien d'électrification, sur une façade d'une maison "rue Pennelier".

Des particuliers ont entrepris la réfection de leur façade et avant travaux avaient demandé le déplacement provisoire du réseau PRC. A l'issue des travaux, le propriétaire refuse la repose du réseau en façade.

Trois solutions sont donc proposées par la SICAE Oise pour des montants de :

- 4105 € pour un poteau supplémentaire,
- 5312 € remplacement d'un poteau existant mais plus haut,
- 11134 € mise en souterrain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et décide que la commune ne peut pas prendre en charge une demande émanant d'un propriétaire privé et ne souhaite pas financer ces travaux.

**8 –Révision loyer logement rue Verte N°3 :** (délibération 2015-039)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que logement N°3 de la rue Verte vient de trouver un locataire. Il en prendra possession au 1<sup>er</sup> novembre. Des petits travaux de rafraîchissement ont été effectués. Il convient à présent de fixer le montant du loyer. Monsieur le Maire expose du montant des loyers déjà pratiqués par la commune. Après comparatif, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer mensuel du logement N°3 de la rue Verte à 600 €

Après réflexion, il serait également judicieux de réclamer les frais de chauffage au trimestre.

**Informations et questions diverses :**

**Monsieur le Maire informe :**

- Présentation du devis Eiffage concernant le gravillonnage de la rue de la Gayolle. Ce devis d'un montant de 17640 € a été budgété. Il fallait attendre la fin des travaux de l'assainissement.
- Réalisation de travaux d'un montant de 2331.29 € concernant la réalisation d'un puits perdu avec bac décanteur, pour éviter la stagnation de l'eau au carrefour de la rue Verte,
- Assainissement : Un plan de récolement sur la tranche 2 est en réalisation. Reste quelques petits travaux sur la rue de la Sucrierie. Il est à préciser également que les propriétaires doivent ramener au plus vite leur lettre d'engagement. Cette démarche est conditionnée pour l'obtention des subventions.
- Cérémonie du 11 novembre : messe de 9h30 à 10h30, cérémonie du souvenir à 11h suivie d'un vin d'honneur.
- Procédure de la modification du PLU : L'enquête publique démarre le 4 novembre et se termine le 5 décembre. Permanence du commissaire-enquêteur le 04/11 de 16h00 à 18h00, le lundi 23/11 de 16h00 à 18h00 et le samedi 05/12 de 9h00 à 11h00, à la mairie.
- Dossier des Consorts AMORY : M. le Maire informe qu'il serait judicieux d'acquérir une petite parcelle de terrain appartenant aux consorts AMORY. Il explique qu'en raison d'un chemin en espace réservé à la commune, qui permettra d'accéder du chemin de la Gayolle au chemin du bois de Coupelle. Ce terrain est en

cession, c'est le moment pour la commune d'effectuer cette démarche afin de poursuivre dans la logique la construction du PLU.

- Dossier des Consorts VERHILLE : Terrain situé rue des Potagers, il est en cours de cession. Il serait utile pour l'avenir de préempter sur un bout de parcelle bordant la route, ceci afin de prévoir un éventuel élargissement de la voirie.
- Dossier CARTEL : Monsieur le Maire revient sur une demande de la Société Cartel pour sa demande d'implantation d'un pylône. Ce pylône supporterait les antennes de téléphonie mobile à la place du château d'eau. Les membres du conseil municipal demandent plus d'information. Monsieur le Maire demandera à rencontrer la personne chargée du dossier.
- Monsieur le Maire informe la fin de la mise en place des poteaux pour le circuit des chars. Il existe désormais quatre petits circuits de randonnée.
- Une demande de M. RIQUIER demeurant square des Hyèbles concernant la fête traditionnelle de la fanfare de Bulles. Il célèbre la Sainte Cécile le 14 novembre 2015. A cette occasion, une majorette est mise à l'honneur. Et cette année, Claire RIQUIER a été désignée. De ce fait, au square des Hyèbles, la fanfare de Bulles fera un mini concert devant leur domicile. Vous pouvez tous y assister.
- Trois panneaux d'information seront installés dans l'entrée de la salle des associations. Les associations, le périscolaire/scolaire et la marie pourront disposer de cet emplacement.
- Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de l'association des élus du quartier qui a eu lieu le 6 octobre 2015. Un diaporama sur la nouvelle commune a été projeté. Il informe sur le devenir des communes, les effets, les causes et les conséquences de la création des nouvelles communes. Le directeur de l'UMO invite chaque maire présent, d'en discuter au sein de leur conseil.
- Local de la poste : Nous allons prendre contact avec la Poste pour connaître le devenir de ce bâtiment.
- Installation de dalles de polystyrène dans la salle verte afin d'essayer d'atténuer le bruit.
- Point sur le Pass permis citoyen : 3 dossiers en cours.
- Point sur la prime à un agent communal : Après vérification, M. le Maire confirme celui-ci en date du 10 juillet 2015.
- Planning de cette fin d'année :
  - 📅 Concert de Gospel le samedi 5 décembre 2015 à 20h30 à l'église de la Neuville-Roy,
  - 📅 Sortie Cirque le 12 décembre 2015, il reste des places (prendre contact avec la mairie),
  - 📅 Arbre de Noël le dimanche 13 décembre 2015 avec un spectacle de NONO le clown et remise de cadeaux aux enfants scolarisés en classe de maternelle,
  - 📅 Colis de Noël distribution le samedi 19 décembre 2015 en mairie,
  - 📅 Élections régionales : le dimanche 6 décembre et 13 décembre 2015,

Monsieur le Maire ayant terminé, il propose un tour de table.

M. LEFEBVRE : Festivités 2016 : une réflexion doit être engagée sur la fête communale. Peu de monde fréquente cette manifestation. Des jeux inter-village sont à l'étude par le comité des fêtes. Après débat, la majorité des membres désirent revoir cette fête, mais il faut proposer une autre action.

M. LESUEUR : La commission communication se réunira le 28 octobre 2015.

Mme KRAL : Souhaite une date fixe pour les prochains conseils municipaux, c'est plus facile pour s'organiser.

M. BULCOURT : Souhaiterait que la commune s'inscrive l'année prochaine au concours des villages fleuris du Département. Préconise également de proposer le concours des maisons fleuries. Il demande ou en est le problème de haies/branches d'arbre de particuliers sur le domaine public. M. le Maire répond qu'il a envoyé un courrier à chaque propriétaire en leur demandant d'élaguer leurs végétaux.

M. VAN VOOREN : Informe de l'effritement des pierres soutenant le portail de l'école. M. le Maire et M. LESUEUR précisent être déjà au courant de ce problème. Il n'y a pas de risque d'effondrement. Demande ou en est le dossier de la réfection des trottoirs avec l'ADTO. M. le Maire répond que le marché est en cours de négociation avec les trois premières sociétés. Il demande quand la commune va se raccorder au réseau d'assainissement, M. le Maire répond qu'il est favorable de laisser les habitants en priorité afin qu'ils bénéficient des subventions. Le raccordement sera fait dans les délais impartis.

M. MARTINELLI : Signale qu'un trou est en formation Rue de la Libération. Précise également que les places de stationnement devant chez lui sont trop petites.

M. THOUMSIN : Demande si la société Lamarre est intervenue pour la réparation de certains candélabres. M. le Maire informe qu'il est venu aujourd'hui.

M. LE ROY : Demande ce qu'il en est pour le plancher de l'église : Il lui répond que nous attendons l'intervention de la DRAC.

Mme LUCAS : On l'a sollicité pour lui demander s'il était nécessaire de déplacer le terrain de football. M. LESUEUR répond que c'est pour l'instant qu'une hypothèse. Il mentionne que plusieurs cas sont en étude et que le moins coûteux et le plus pratique pour l'implantation du RPC et de la voirie devrait être retenu.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 25.  
Le prochain conseil municipal pourrait avoir lieu le lundi 30 novembre 2015.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 26 octobre 2015 a comporté six délibérations :

1	Avis sur projet de schéma départemental de coopération intercommunale – fusion des syndicats d'électricité	délibération 2015-034
2	Enquête publique pour la demande d'autorisation d'épandage de calcified	délibération 2015-035
3	Désignation nouveau délégué au sein des organismes publics	délibération 2015-036
4	Remplacement temporaire de l'agent APC pendant les congés ou absence	délibération 2015-037
5	Travaux d'électrification "rue Pennelier"	délibération 2015-038
6	Révision du loyer du logement N°3 de la rue Verte	délibération 2015-039

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Martine LEAL	
Annyck KRAL		Bernard BULCOURT	
Xavier VAN VOOREN		Laurent MARTINELLI	
Johan DELAWARDE		Édith NUYTENS	
Stéphane THOUMSIN		Thierry HOUPY	
Annie LUCAS		Patrick LE ROY	